



**COMMISSION
TRANSPORT, SECURITE, MOBILITE**

**Rapport (public)
de la séance du lundi 31 mai 2021 à 19h00
Mairie de Corsier**

<u>Présent(e)s</u> :	M. Killian SUDAN Mme Dominique BAUMBERGER M. Adrien COCHET M. Federico GIACOBINO Mme Catherine ODIER M. Laurent PECCOUD Mme Marine RYSER	Président
	M. Christophe BAUMBERGER M. Charles LASSAUCE	Adjoint Secrétaire général
<u>Invités</u> :	M. Francesco Bruno, CITEC M. Fabrice Etienne, CITEC	

ORDRE DU JOUR

Présentation de MM. Francesco Bruno et Fabrice Etienne, CITEC

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021**
- 3. Discussion relative à la présentation de CITEC**
- 4. Point de situation du projet de la Voie bleue**
- 5. Communications de l'Exécutif**
- 6. Divers**

Présentation des aménagements routiers étudiés dans le cadre du projet de la Voie bleue, par MM. Francesco Bruno et Fabrice Etienne, de l'entreprise CITEC.

A l'origine, une grande entreprise de la rive droite a imaginé une desserte lacustre entre la rive gauche et la rive droite, la « Voie bleue », entre Bellevue/Port Saladin et Corsier-Port. Il s'agit d'une liaison dans une logique de mise en réseau des transports publics. Traverser le lac est un enjeu déterminant et un intérêt pour cette liaison ressort en outre d'une analyse menée par cette entreprise avec différents prestataires, en collaboration avec la Compagnie générale de navigation (CGN).

L'étude de CITEC s'est attachée à intégrer l'arrivée de cette liaison lacustre sur le quai de Corsier et à rechercher quels aménagements prévoir pour que celle-ci soit accueillie positivement par la population, qu'elle soit intéressante et pertinente et qu'elle ait un maximum d'utilisateurs, sans développer certains à-côtés néfastes pour toutes les parties. En effet, l'objectif est d'améliorer les espaces publics, de créer une identité forte, de favoriser la présence du piéton, autant d'objectifs inatteignables avec la situation actuelle.

Réglementation du trafic et du stationnement

Trois scénarios ont été imaginés dans un esprit de modération de trafic.

- Premier scénario, la zone 30 km/h, avec des éléments construits qui s'intègrent dans l'aménagement pour baisser les vitesses et sécuriser l'ensemble des déplacements.
- Deuxième scénario, la zone de rencontre. Il s'agit de modérer le trafic en favorisant la cohabitation des différents modes de transport, en encourageant la mixité des flux pour atteindre des vitesses de circulation très basses. Contrairement au scénario de la zone 30 km/h, on a un aménagement où tout est à niveau ; l'espace est partagé par tous. Dans ce scénario, le degré de priorité est renversé, c'est le piéton qui a la priorité sur l'espace public et non le véhicule.
- Troisième scénario, la zone piétonne, avec une restriction (presque) totale de la circulation. En l'occurrence, puisqu'il faut gérer les riverains et les ayants droit, un espace de circulation devra être prévu.

La zone de rencontre et la zone piétonne sont des scénarios qui permettraient d'atteindre les objectifs favorablement en fonction du contexte. Seul un aspect réglementaire les différencie.

Périmètre d'aménagement

- Premier scénario : un réaménagement de l'ensemble du quai, de la rampe de mise à l'eau jusqu'à la restriction de circulation au bout du quai. Les éléments importants de ce scénario sont la création d'une identité forte du quai, une ambition forte de la part de la Commune. L'inconvénient principal est un coût d'aménagement plus important que dans les autres scénarios, et une difficulté plus importante du point de vue de la gestion de l'accessibilité.
- Deuxième scénario : réaménager la première partie entre la rampe de mise à l'eau et le restaurant du Petit Lac. Un inconvénient a été relevé : la succession d'aménagements et de réglementations différentes n'est pas le plus favorable au niveau de la lisibilité.
- Troisième scénario : une intervention focalisée sur la fin du quai, entre le restaurant et la restriction de circulation en bout de quai. Au niveau des avantages, l'accessibilité serait plus facile à gérer et plus claire pour les clients du restaurant. Du point de vue de la valorisation du quai, l'intervention serait moins ambitieuse, mais répondrait au lieu de loisirs actuel du quai, notamment durant la période estivale.

Dispositions pour limiter le trafic

L'étude a pris en considération les contraintes du secteur et les différents générateurs de déplacements, et a tenté de proposer une gestion cohérente de ceux-ci. Concernant les riverains et les visiteurs, il faudra garantir leur accessibilité au quai, de même que pour les activités nautiques et celles du restaurant. Par contre, une marge de manœuvre importante existe au niveau du trafic généré par le stationnement public sur le quai, de même que pour la gestion d'une éventuelle dépose-minute en lien avec la Voie bleue et pour la gestion du trafic généré par les usagers du bord du lac.

On compte aujourd'hui 18 places sur la dernière partie du quai. La demande est importante dans le secteur en été, raison pour laquelle des solutions de compensation ont été analysées.

Première solution, une compensation dans le parking de la Baie de Corsier via un réaménagement de l'espace. Deuxième solution, une compensation partielle sur le chemin du

Port, intégré au projet réaménagement de la zone 30. Troisième variante, utiliser l'école de Corsier pour les périodes de forte affluence. Le parking de la Baie de Corsier remporte l'analyse à tous les niveaux. Du point de vue de la proximité et de la clarté, la solution paraît évidente.

Une dépose-minute a été étudiée, pour les passagers qui viendraient se faire déposer afin d'utiliser ensuite la Voie bleue. Deux espaces ont été identifiés pour cette fonction : le parking de la Baie de Corsier (Capitainerie) et la route d'Hermance au niveau de l'arrêt de bus. Cette dernière option serait mutualisée avec la gestion des arrêts de la ligne E.

Plusieurs débarcadères suisses similaires à celui de Corsier, avec une ligne pendulaire de même fréquence que celle envisagée pour la Voie bleue, ont été étudiés. Aucun n'avait prévu de dépose-minute. Cela mène à la troisième possibilité, à savoir ne pas proposer de zone officielle pour une dépose-minute.

Des mesures d'accompagnement peuvent être imaginées pour compléter le dispositif et maîtriser le trafic. Quatre ont été identifiées.

1. Un système de détection de véhicules, afin de pouvoir indiquer dès la route d'Hermance si le parking est plein, ce qui éviterait un trafic de recherche de place.
2. Un renforcement des portes d'entrée et plus particulièrement sur la route d'Hermance. En l'état, le carrefour à perte de priorité avec un stop présente un caractère très routier. Le nouvel aménagement présenterait une « porte d'entrée » dès la route d'Hermance, pour que les usagers comprennent qu'ils entrent dans une zone à trafic modéré.
3. Une intervention avec des restrictions de la circulation, soit ciblées par rapport à l'usager en limitant les ayants droit, soit ciblées via une gestion dans le temps, en identifiant des périodes de forte affluence, journalières ou saisonnières.
4. Si cela ne suffit pas, une restriction physique peut être envisagée sur le quai via une borne ou un autre dispositif physique.

Le groupe de travail préconise une intervention en deux temps, à savoir une action centrée d'abord sur l'aménagement et la signalisation, et ensuite, si cela ne suffisait pas, l'introduction d'un contrôle d'accès avec des éléments physiques.

Options de réaménagement du parking de la Baie de Corsier

En l'état, 40 places sont offertes en été, alors qu'en hiver une partie de l'espace sert à stationner les bateaux. En tenant compte des différentes contraintes, une dizaine de places pourraient être compensées.

« Portes d'entrée »

A partir de la route d'Hermance : un plateau de surélévation de la route au niveau du trottoir, pour garantir la continuité piétonne et marquer physiquement un changement de réglementation.

Sur le quai, l'accent a été mis sur les portes d'entrée côté chemin du Port, avec trois variantes.

- La première variante marque l'entrée sur le quai après la rampe de mise à l'eau et offre un cheminement piéton sécurisé du côté ouest/sud, afin d'assurer les continuités depuis Corsier et de garantir les manœuvres des véhicules à remorque.
- La deuxième solution propose un aménagement dès le virage, permettant aux véhicules de visualiser le changement de structure sur le quai.
- La troisième option, la plus ambitieuse, poursuit l'aménagement jusqu'au carrefour avec le chemin Armand-Dufaux, ce qui assure les cheminements piétons venant depuis Corsier, du chemin des Usses et de Collonge-Bellerive. Les trois scénarios sont compatibles avec la mise à l'eau des bateaux.

Conclusion

De manière générale, deux scénarios se dégagent :

1. Un réaménagement complet du quai avec une zone piétonne intégrale, ce qui induit une difficulté supplémentaire pour gérer les clients du restaurant. Deux portes d'entrée sont prévues dans ce scénario, la première sur la route d'Hermance, et la deuxième au niveau de la rampe de mise à l'eau.
2. Une intervention plus localisée, sur la fin du quai, à partir du restaurant Le Petit Lac, ce qui facilite la gestion de l'accessibilité au parking du restaurant. La zone piétonne commencerait après le parking du Petit Lac mais répondrait néanmoins à la demande actuelle avec une zone très fréquentée par les piétons.

Une solution hybride peut également être envisagée, en instaurant la zone de rencontre sur le bout du quai uniquement, mais en travaillant depuis le début du quai pour le mettre en valeur de façon uniforme, homogène et qualitative.

Il est essentiel de maîtriser les impacts. Une liaison lacustre peut en effet générer du trafic automobile non souhaité, ce qui constitue une nuisance. Un autre point prépondérant est l'embellissement durable du quai. Les questions de la réglementation du trafic et du stationnement peuvent évoluer.

Au terme de la présentation, une séance de questions permet de préciser certains points.

- Des places de stationnement pour vélos sont prévues sur le quai (une quinzaine au débarcadère et quelques autres le long du quai) ;
- Une signalisation serait mise en place pour indiquer aux automobilistes se dirigeant vers le quai qu'ils s'engagent dans une impasse ;
- Le nombre de véhicules à la journée est estimé à 300 véhicules/jour sur le quai et environ 1'000 sur le chemin du Port. Le potentiel initial de la Voie bleue serait de 400 voyageurs/jour, plutôt orientés mobilité douce (les bateaux seront aménagés pour accueillir un grand nombre de vélos). Le flux motorisé pourrait représenter 5 à 10 %. Le volume de trafic sur le chemin du Port ne doublera pas, et il n'augmentera pas drastiquement les nuisances en termes de sécurité ou de bruit.
- Les places compensées dans le parking de la Capitainerie seraient situées sur la commune de Collonge-Bellerive, laquelle a donné un accord de principe sur le fait d'étudier cette solution ;
- Des places peuvent être créées dans le parking de la Capitainerie pour les deux-roues motorisés.
- La place handicapé pourrait obtenir une dérogation et rester à son emplacement actuel ;
- Concernant l'échéancier, il faut compter au minimum six mois de développement de projet puis six mois de procédure (demandes d'autorisations, etc.). Le premier coup de pioche pourrait intervenir, au mieux, dans un an.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité (6 oui).

3. Discussion relative à la présentation de CITEC

Les membres de la Commission discutent des variantes proposées par l'étude de CITEC pour l'aménagement du quai, puis M. le Président les met aux voix.

Variante d'aménagement du quai :

- Variante 1 : zone piétonne sur l'ensemble du quai, de la rampe de mise à l'eau au bout du quai, et panneau « cul-de-sac » quelques mètres en amont ;
- Variante 2 : zone de rencontre de la rampe de mise à l'eau jusqu'au restaurant Le Petit Lac, puis zone piétonne jusqu'au bout du quai.
Le plateau prévu à l'entrée du chemin du port est identique dans les deux cas.
- Variante 3 : ne rien faire.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission préavise positivement la variante 1 : zone piétonne sur l'ensemble du quai, de la rampe de mise à l'eau au bout du quai, et panneau « cul-de-sac » quelques mètres en amont .

À la majorité des personnes présentes (4 oui, 2 non), la commission préavise positivement la variante 2 : zone de rencontre de la rampe de mise à l'eau jusqu'au restaurant Le Petit Lac, puis zone piétonne jusqu'au bout du quai.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission rejette la variante 3 : ne rien faire.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission privilégie la variante 1 à la variante 2.

Les membres de la Commission discutent des variantes proposées par l'étude de CITEC pour la dépose-minute, puis M. le Président les met aux voix.

Variante concernant la dépose-minute.

À la majorité des personnes présentes (1 oui, 5 non), la commission préavise négativement la variante d'une dépose-minute sur le parking de la Baie de Corsier (parking de la capitainerie).

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission préavise positivement la variante d'une dépose-minute sur la route d'Hermance.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission préavise positivement le principe d'une dépose-minute.

Les membres de la Commission discutent de la « porte d'entrée » sur la route d'Hermance, puis M. le Président la met aux voix.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission préavise positivement la « porte d'entrée » présentée par CITEC sous la forme d'un plateau sur la route d'Hermance.

4. Point de situation du projet de la Voie bleue

M. l'Adjoint rappelle la séance prévue le 17 juin, dont l'objectif est d'informer la population et d'écouter ses remarques et ses questions. Le tout-ménage d'avril a par ailleurs donné lieu à un certain nombre de courriels de la part des habitants. La Mairie s'efforce de répondre à tous.

5. Communications de l'Exécutif

Le secrétaire général d'Anières, M. Guy Reyfer, a démissionné.

Des contrôleurs de trafic ont été engagés pour la période estivale. Ils sont déjà en fonction.

Plusieurs arrêtés de circulation sont en cours :

- Modification de l'interdiction de stationnement de 7h00 à 20h00 devant la mairie.
- Modification de la limitation de vitesse sur la route du Lac entre le village et la zone villas. Toute la route sera à 50 km/h si c'est accepté.
- Chemin du Port, quai de Corsier, et chemin Armand-Dufaux : la vitesse maximale autorisée passe de 50 à 30 km/h.
- Chemin du Nant-d'Aisy également à 30 km/h.
- Panneaux sur le quai de Corsier, le chemin du Nant-d'Aisy et le chemin du Séchant pour rappeler la zone 30. Cela bénéficie déjà d'un arrêté.
- Ajout d'un panneau d'interdiction de stationner des deux côtés au chemin des Prés-Palais ; et sur les chemins du Fournil et des Champs-de-Vaux, panneaux d'interdiction de stationner des deux côtés.

Le budget pour ces modifications devrait être de 6'000 à 9'000 CHF, à valider avec les entreprises.

6. Divers

La situation liée aux jeunes qui fréquentaient le préau de l'école semble sous contrôle. Les efforts de médiation se poursuivront.

Les membres de la Commission mettent à jour le tableau des suivis.

La séance est levée à 21h34.